



**Conseiller pédagogique départemental  
« Ecole maternelle : école de l'épanouissement et du langage »**

**Type d'emploi :** poste ouvert aux professeurs des écoles titulaires du CAFIPEMF (option maternelle souhaitée)

**Lieu d'exercice :** rattaché à la Direction des Services de l'Éducation Nationale des Alpes Maritimes avec déplacements au sein du département des Alpes-Maritimes

**Date de prise de fonction :** au 1<sup>er</sup> septembre 2024

**Conditions de nomination :** nomination à titre définitif (sous réserve de détention du titre requis)

**Conditions de rémunération :** 27 points de NBI (132.91€) auxquels s'ajoute une indemnité de fonctions de conseiller pédagogiques de 320.73€. D'après les missions qui leur sont confiées (circulaire n°2015-114 du 21 juillet 2015), les conseillers pédagogiques de circonscription ne sont pas éligibles à l'ISAE.

**Organisation du temps de travail :** Le conseiller pédagogique départemental est totalement déchargé de service d'enseignement. Afin de lui permettre d'accomplir l'ensemble de ses missions dans les meilleures conditions, l'organisation de son service fait l'objet d'une programmation équilibrée des différentes activités dont il est chargé. Son service s'organise dans le cadre de la durée légale du travail applicable à l'ensemble des fonctionnaires. Une réelle souplesse dans l'aménagement des horaires est requise.

**Cadre réglementaire :** Circulaire 2015-114 du 21 juillet 2015. Placé sous l'autorité de l'inspecteur d'académie, directeur académique des services départementaux de l'Éducation nationale, le conseiller est membre de l'équipe des conseillers pédagogiques et son action est à concevoir dans le cadre de la politique départementale.

**Description des missions :**

Le conseiller pédagogique « **Ecole maternelle : école de l'épanouissement et du langage** » est placé sous l'autorité hiérarchique de l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'Éducation nationale. Il exerce ses missions sous l'autorité fonctionnelle de l'Adjoint en charge du premier degré et travaille en lien avec l'IEN chargé de la mission maternelle.

Il accompagne les orientations nationales et la politique académique du premier degré, dans le domaine des enseignements fondamentaux à la maternelle, dans l'objectif de contribuer à la maîtrise future des compétences pour apprendre à « lire, écrire, compter, respecter autrui ».

Il apporte aides et conseils à l'inspecteur d'académie pour l'école maternelle.

Il apporte son expertise pour aider les équipes de circonscription à mettre en œuvre la politique éducative de façon cohérente.

Il accompagne les formateurs des circonscriptions et les équipes d'école pour que les enseignants mettent en œuvre des enseignements qui permettent la réussite, le bien-être et l'épanouissement de tous les élèves, ainsi que pour les aider à prévenir les difficultés d'apprentissage.

Il conduit les différents acteurs à une analyse de pratiques professionnelles en vue de leur évolution, pour une mise en œuvre effective et efficiente des diverses modalités et spécificités des apprentissages à la maternelle.

Il accompagne les enseignants dans le renforcement des compétences didactiques et pédagogiques pour la mise en œuvre des programmes.

Il contribue à la mise en œuvre dans les écoles d'un accueil et d'enseignements qui prennent en compte les besoins d'apprentissages et de sécurisation des élèves.

Il contribue à la réflexion pour développer une liaison petite enfance/maternelle/élémentaire/collège fonctionnelle.  
Il contribue à l'information des équipes sur les conditions d'accueil et de sécurité en maternelle, sur les modalités d'accompagnement des élèves et de leurs familles dans la découverte progressive de l'école, de ses règles et de son fonctionnement.

Il assure le suivi des projets départementaux spécifiques à l'école maternelle.

Il accompagne les dispositifs d'accueil et de scolarisation des enfants de moins de trois ans, les actions partenariales en écoles maternelles, contribue à l'élaboration, à la réalisation, au suivi et à l'évaluation de ces dispositifs.

Il accompagne les dispositifs d'aide à la prévention et à la remédiation de difficultés survenant dans la période charnière entre la maternelle et le cycle 2, pour le renforcement des compétences des élèves dans les domaines fondamentaux.

Il participe à la mise en œuvre d'actions partenariales avec les services de la petite enfance des communes.

Il contribue à la réflexion de groupes de travaux académiques.

Il participe activement à l'élaboration et à l'encadrement des formations départementales, aide à l'analyse des besoins de formation dans le cadre du PAF, conçoit et réalise des actions spécifiques.

Il élabore et participe à des actions de formation de formateurs, d'enseignants en liaison avec la formation et l'accompagnement réalisé par les équipes de circonscription.

Il construit des outils de formation et aide à l'élaboration et la diffusion de ressources pédagogiques pour les enseignants de maternelle.

Il conçoit ses actions sous des formes diverses (regroupement en présentiel, hybride à distance sur des plateformes de formation).

Il assure une veille pédagogique et contribue à l'élaboration de ressources pédagogiques et didactiques départementales.

Il contribue et maîtrise la communication via les supports numériques départementaux (webradio, site Internet, plateforme de mutualisation entre formateurs par exemple).

Il repère, valorise et diffuse les bonnes pratiques, encourage les pratiques innovantes, pour impulser une réflexion et une évolution des pratiques.

### **Compétences et qualités requises :**

Maîtrise des compétences professionnelles du référentiel en vigueur, en particulier celles liées à la connaissance des jeunes élèves et des processus et mécanismes d'apprentissage, aux continuités entre les domaines d'activités à l'école maternelle et la cohésion du parcours d'apprentissage à l'école élémentaire, aux approches didactiques et pédagogiques spécifiques aux élèves de maternelle, en particulier dans les domaines de l'acquisition du langage et de la numération.

Capacité d'élaboration des outils et supports pédagogiques.

Capacité de veille pédagogique, didactique et institutionnelle.

Aptitude au travail en équipe.

Esprit d'initiative approprié.

Capacités relationnelles, d'écoute, d'analyse et de synthèse.

Capacités de distanciation par rapport à la diversité des situations et des tâches à accomplir.

Maîtrise des outils numériques.

Capacité à s'adapter à différents publics et tâches grâce à des qualités relationnelles et professionnelles.

Qualités requises de discrétion, de confidentialité, de loyauté.

Rendu compte régulier auprès des autorités hiérarchique et fonctionnelle.

### **Personne à contacter pour des informations sur le poste :**

Inspecteur chargé de la mission maternelle [ien-06.maternelle@ac-nice.fr](mailto:ien-06.maternelle@ac-nice.fr) - 04 93 72 63 28

**Procédure de candidature :** candidature à adresser par voie hiérarchique à monsieur l'inspecteur d'académie directeur académique des services de l'Education nationale des Alpes Maritimes et simultanément à la DIPE [appelcandidature1degre06@ac-nice.fr](mailto:appelcandidature1degre06@ac-nice.fr) avant la date indiquée sur la fiche de candidature.